



Partenariat Bailleurs sociaux / psychiatrie publique sur le territoire messin: objectifs et conditions de mise en œuvre ?

Réunion de présentation

Arelor Hlm

18 juin 2018



Objectifs de la réunion

1. Présentation du projet de partenariat : contexte, objectifs, engagements
2. Conditions de mise en œuvre opérationnelle : échange avec les potentielles parties prenantes

Contexte du projet : le CLSM du territoire messin

- ✓ Conseil local de santé mentale = plateforme de concertation et de coordination dans le champ de la santé mentale
 - ✓ Groupes de travail « Logement » en 2017, double constat :
 - ✓ Difficultés d'accès au logement des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psy
 - ✓ Méconnaissance du secteur de la psychiatrie publique, du rôle des acteurs impliqués dans la prise en charge de ces personnes en cas de situation de crise ou de repli sur soi d'un locataire
- ➔ Une réponse à cette double problématique sera formalisée au sein d'une convention cadre de partenariat**

La convention cadre de partenariat (en cours de finalisation) : éléments clés

- ✓ Une démarche copilotée par ARELOR Hlm et le centre hospitalier de Jury (porteur du CLSM)
 - ✓ Double objectifs opérationnels:
 - ✓ Améliorer l'accès au logement accompagné des personnes hospitalisées au long cours et en parcours de soin (inclusion dans la cité)
 - ✓ Définir une procédure de signalement et d'intervention en cas de troubles impliquant le comportement d'une personne ou mise en danger de soi au sein du parc Hlm
- ➔ **Objectif général : mutualiser les compétences de chacun des intervenants, en décroissant les champs d'intervention médicaux et sociaux au service de la personne aidée**

Présentation des copilotes

- ✓ **ARELOR Hlm :**
 - ✓ Association territoriale des organismes Hlm de Lorraine, membre de l'Union régionale Hlm Grand Est
 - ✓ Bailleurs messins : BATIGERE, MOSELIS, LOGIEST, ICF HNE, I3F GRAND EST, OPH MONTIGNY LES METZ, MHT, PRESENCE HABITAT
 - ✓ Rôle de coordonnateur inter organismes, interlocuteur commun, relais conseil d'administration et partenaires impliqués

 - ✓ **Le centre hospitalier de Jury – Pôle 5:**
 - ✓ Dispositif de psychiatrie publique pour lutter contre les maladies mentales : actions de prévention, diagnostic, soin, réadaptation et réinsertion sociale
 - ✓ Mise en place depuis 2012 de l'ERAH (Equipe réseau des alternatives à l'hospitalisation) : rôle clé , missions définies dans la convention cadre !
- ➔ Une série de réunions organisées conjointement ou internes à chaque structure depuis décembre 2017, dont 2 ouvertes aux partenaires (15/02/2018 et 18/06/2018) pour avancer dans la définition du projet**

LA SECTORISATION PSYCHIATRIQUE EN MOSELLE



Objectif n°1 : favoriser l'accès au logement accompagné dans le parc social

- ✓ **Public cible : personne répondant à ces 4 critères cumulatifs (20 besoins identifiés à ce jour):**
 - ✓ Etre en situation de handicap ou déficience psychique
 - ✓ Etre suivi par le CH Jury
 - ✓ Etre confronté à une problématique d'accès au logement autonome
 - ✓ Etre solvable dans la perspective d'un logement autonome
- ✓ **Formule visée à ce stade par les bailleurs sociaux : la sous- location via un opérateur associatif :**
 - ✓ Durée limitée , mais devant être suffisante pour permettre à la personne son insertion dans le logement et son environnement (un an prérequis)
 - ✓ Opportunité d'un accompagnement global : complémentarité ERAH / opérateur associatif
 - ✓ Evolution du statut locatif prise entre partenaires impliqués, au cas par cas, sur la base d'une évaluation partagée : Pas de glissement de bail « automatique »
- ✓ **Logements concernés :** T1/T2 implantés dans les communes de Metz Sablon, Montigny-les-Metz, Marly, proches des services et transports

L'accompagnement global et pluridisciplinaire de la personne



ERAH :

- ✓ Contrat de soin formalisé avec le futur résident
- ✓ Prise en charge soignante continue (et astreinte téléphonique)
- ✓ Évaluation clinique
- ✓ Accompagnement projet de vie du patient (à préciser)

Opérateur associatif :

- ✓ Relation contractuelle avec le bailleur social
- ✓ Accompagnement lié au logement (gestion locative et volet social)
- ✓ Participe à l'évaluation / parcours locatif



Pistes de Financements (cumulables):

- ✓ Droit commun
- ✓ Spécifique : AMI Logement d'abord / Metz Métropole

Objectif n°2 : Définir un dispositif de signalement et d'intervention en cas de troubles dans le parc Hlm

- ✓ **Procédure en cours de définition (cf. fiche modèle)**
- ✓ **Séminaire partenariale prévu en automne 2018**

Conclusion : les points à préciser avant signature de la convention cadre (automne 2018)

- ✓ Choix de l'opérateur associatif ?
- ✓ Modalités de financement et de sécurisation du dispositif sur le long terme?
- ✓ L'évaluation collégiale liée à l'accès et au parcours résidentiel du ménage?

→ Prochaine étape : groupe de travail le 19/07/2018